

COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2023/29**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/05/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Alice DEHUREAUX, Angélique VEYSSET, Sandra Terracol, Fanny CADILLON- LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Etait absent et excusé : M Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

OBJET : chemin rural au village de La Royère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions motivées du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative au projet d'aliénation d'un chemin rural situé au village de la Royère. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable, à condition de conserver le caractère public de ce chemin depuis sa naissance sur la route départementale n°60 jusqu'à la limite de la parcelle cadastrée section F n°1268. L'aliénation doit débiter à la jonction entre les parcelles F n°1268 et F n°1267 pour se terminer à l'extinction du chemin dans la parcelle F n°1259.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet d'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit La Royère, suivant les conditions du commissaire enquêteur,
- Les frais de géomètre, et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- Le prix de vente de ce chemin est de 100,00 €,
- La vente aura lieu chez Maître Sandra YVERNAULT à Bourgneuf
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 15 mai 2023
Publié, le 22 mai 2023
Transmis, le 22 mai 2023
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

